

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Marché 26_06 Équipement d'éclairage et d'exploitation

ASSOCIATION SONGO
4 Boulevard Léon BUREAU

44200 NANTES

TABLE DES MATIÈRES

1 GÉNÉRALITÉS	3
1.1 OBJET DE L'APPEL D'OFFRE	3
1.2 CADRE DE LA PRESTATION	3
1.3 DOCUMENTS À FOURNIR PAR L'ENTREPRISE	4
1.4 MATÉRIEL UTILISÉ ET MISE EN PLACE	4
1.5 EXÉCUTION DE LA PRESTATION ET GARANTIE DES PRIX	5
1.6 CONTRÔLE ET ESSAIS	5
1.7 ADMISSION DES FOURNITURES	5
1.8 NOTICE D'ENTRETIEN & DE MAINTENANCE	5
1.9 GARANTIES ATTENDUES	5
1.10 CONDITIONS DU SERVICE APRÈS-VENTE	6
1.11 DURÉE DU CONTRAT	6
1.12 FORMATION	6
2 PUPITRE DE COMMANDE D'ÉCLAIRAGE	6
3 PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES ÉVENTUELLES	8
3.1 PSE n°1 : EXTENSION DE GARANTIE	8

1 GÉNÉRALITÉS

1.1 OBJET DE L'APPEL D'OFFRE

Le présent marché s'inscrit dans un programme de renouvellement et d'évolution du parc de matériel d'éclairage, permettant la réalisation des activités de diffusion de musiques actuelles et d'arts numériques dans les salles de spectacles MAXI et MICRO de STEREOLUX.

Le présent cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P) a pour but de définir les conditions de la prestation, du service après-vente, de la reprise, de la fourniture, de la pose, de l'admission des équipements d'éclairage et d'exploitation. Le présent C.C.T.P n'est pas exhaustif et l'entreprise devra exécuter la réalisation de tous les ouvrages désignés dans les différentes pièces contractuelles du marché notamment :

- R.C / C.C.A.P / C.C.T.P / DPGF / AE
- Pièces annexes

Ce document ainsi que les documents annexes ne devront jamais être considérés comme limitant les systèmes mis en place, mais comme fixant un but à atteindre, l'entreprise demeure responsable de la fourniture des équipements sus désignés.

L'entreprise pourra à sa demande recevoir les documents complémentaires nécessaires à l'étude.

1.2 CADRE DE LA PRESTATION

Les prestations décrites au présent appel d'offre comprennent :

- ☐ La coordination de l'ensemble du marché,
- ☐ La fourniture, le transport des équipements,
- ☐ L'évacuation des emballages et le nettoyage du chantier,
- ☐ Les conditions de garantie,
- ☐ Les conditions du service après-vente et d'assistance,

Traitement des déchets

Le titulaire du marché (considéré comme producteur, revendeur) devra, en cours d'exécution du marché, satisfaire au respect de toute réglementation relative à la prévention et la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques, conformément à la section 10 (équipements électriques et électroniques) du chapitre III du titre IV du livre V du code de l'environnement.

Celui-ci a été récemment modifié conformément aux dispositions des articles 2 à 14 du décret n°2Q12-617 du 2 mai 2012 relatif à la gestion des équipements électriques et électroniques que le titulaire devra respecter.

Les équipements électriques et électroniques concernent le matériel d'éclairage.

Les entreprises ont intégré dans leur offre toutes les suggestions, complété le présent C.C.T.P. des détails qui auraient pu être omis de sorte que leur offre soit ferme et définitive.

Les réponses comprendront impérativement les pièces suivantes :

- ☐ L'attestation de vigilance URSSAF à jour.
- ☐ Une liste de références significatives pour des prestations similaires réalisées ces 3 dernières années
- ☐ Le nom, les coordonnées de la personne qui pilotera l'opération
- ☐ Un planning prévisionnel d'installation précisant bien le délai de livraison des matériels
- ☐ Les détails techniques et la méthodologie de mise en place pour la solution proposée.
- ☐ Les descriptifs techniques des matériels proposés
- ☐ Les conditions de garantie et d'assistance des matériels mis en place
- ☐ Le bordereau de prix et le détail estimatif/devis cadre dûment remplis.
- ☐ Une liste de réserve (l'absence équivaldra à une acceptation pleine et entière des clauses du C.C.T.P.)

1.3 DOCUMENTS À FOURNIR PAR L'ENTREPRISE

Liste des documents à fournir par l'entreprise pour la réception du marché :

- ☐ Un fichier d'inventaire des matériels installés au format Excel
- ☐ Les certificats de garantie préalablement remplis et enregistrés
- ☐ Les modes d'emploi et guides de l'utilisateur des matériels et logiciels installés en langue française sur une clé USB

1.4 MATÉRIEL UTILISÉ ET MISE EN PLACE

L'ensemble du matériel fourni devra être neuf et satisfaire aux règles de construction définies par les normes françaises à l'UTE lorsque ces règles existent.

Le prestataire s'assure et garantit la compatibilité des appareils avec les infrastructures et équipements du parc existants,

L'appareillage basse tension sera, dans la mesure du possible, choisi parmi les matériels admis aux marques de qualité N.F / U.S.E ou U.T.E.

L'ensemble des appareillages sera conforme aux normes NF C.

Les normes de classement au feu valides en France EN 1021 - 1 et EN 1021 - 2 ou toute norme équivalente.

Le règlement de sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public et notamment l'article AM18.

Le marquage CE de conformité pour les matériels concernés.

La certification NF environnement, ISO 14001, PEFC, FCS ou tout autre écolabel représentent un plus. Le titulaire devra fournir l'ensemble des certificats de conformité pour les matériels le nécessitant.

Les matériels faisant l'objet de normes NF ou de normes équivalentes devront être explicitement repérés.

Les PV d'essais émanant d'un autre référentiel devront provenir de laboratoires certifiés NF EN 17025.

Les certifications de conformité devront émaner d'organismes certificateurs répondant à la norme NF EN 45011.

1.5 EXÉCUTION DE LA PRESTATION ET GARANTIE DES PRIX

L'ensemble des prestations devra être réalisé suivant le planning prévu ci-dessous et aboutir à leur entier achèvement, en parfait état de fonctionnement, sans qu'il y ait lieu à aucune mise en œuvre complémentaire pour leur mise en service.

- ☐ Réponse à l'appel d'offre - dimanche 30 août 2026 - 23:59
- ☐ Livraison du matériel - lundi 19 octobre 2026
- ☐ Installation et test du matériel- Sans Objet
- ☐ Formation - Sans Objet

Les prix annoncés dans la proposition retenue concernant cet appel d'offres sont garantis sans changement jusqu'à l'exécution complète de la prestation.

1.6 CONTRÔLE ET ESSAIS

Il appartient à l'entreprise de réaliser les contrôles et essais des matériels fournis pour s'assurer du parfait état de marche des appareils et de leur compatibilité avec les infrastructures et équipements existants.

1.7 ADMISSION DES FOURNITURES

L'admission finale sera actée une fois l'ensemble des prestations, les contrôles et les essais achevés. Un PV de réception sera établi par le prestataire et signé des deux parties. Voir CCAP.

1.8 NOTICE D'ENTRETIEN & DE MAINTENANCE

L'offre sera livrée avec des notices d'entretien et de maintenance :

- ☐ **Les consignes de nettoyage** : comprenant toutes les fiches de nettoyage des différents éléments.
- ☐ **Les préconisations de maintenance** : ce document comporte, pour chaque ouvrage :
 - ☐ les mesures de précaution à prendre par les utilisateurs,
 - ☐ le mode opératoire en cas de panne,
 - ☐ les opérations d'entretien à réaliser périodiquement,
 - ☐ les protocoles d'essais,
 - ☐ les consignes de sécurité lors des opérations de maintenance,
 - ☐ la liste et les spécifications des pièces de rechange,
 - ☐ les coordonnées du fabricant de l'ouvrage.

1.9 GARANTIES ATTENDUES

La garantie prend effet à compter de la date de signature du PV de réception de l'ensemble des fournitures. Toutes les garanties devront être spécifiées explicitement dans l'offre et devront répondre à minima aux conditions décrites au § 1.10 Conditions du Service Après-Vente.

1.10 CONDITIONS DU SERVICE APRÈS-VENTE

Le prestataire s'engage à remplacer le matériel par un matériel identique sous un délai maximum d'un jour calendaire (24h) et ce pendant toute la durée du contrat.

Le prestataire s'engage à fournir les pièces d'origine et ce pendant toute la durée du contrat.

Dans le cadre de la garantie constructeur, les coûts de location de matériel de remplacement, de logistique, de pièce et de main d'œuvre ne pourront être imputés à l'acquéreur.

Le prestataire s'engage sur toute la durée du contrat, à effectuer et/ou à fournir le matériel permettant les mises à jour des programmes intégrés des appareils dont le parfait fonctionnement en résulte.

1.11 DURÉE DU CONTRAT

La durée du contrat est de 2 ans à partir de la date de signature.

1.12 FORMATION

Sans objet.

2 PUPITRE DE COMMANDE D'ÉCLAIRAGE

➤ Quantité : 2

Caractéristiques minimums :

Possibilité de puissance de calcul :

- 16 384 paramètres (HTP/LTP) soit l'équivalent de 32 univers DMX.

Interface utilisateur

- 2 x écrans 16/9 multi-touch 15,5" sur dossier orientable à double-friction +/- 90°, et dispositif de blocage,
- 2 x écrans 15" 16/3 multi-touch Letterbox,
- 2 x écrans 7" 16/10 multi-touch de programmation,
- 1 x clavier AZERTY intégré dans un tiroir,
- Tiroir USB 3.0,
- Touches silencieuses (sans clic) rétroéclairées et gradables individuellement.

Ergonomie

- 60 x boutons de restitutions,
- 15 x faders motorisés 60 mm rétro-colorés,
- 2 x faders généraux motorisés 100 mm rétro-colorés,
- 41 x boutons rotatifs de contrôle rétro-éclairés en couleur,
- 5 x encodeurs rotatifs doubles rétro-éclairés en couleur,
- 16 x touches X-Key personnalisables,
- 1 x roue d'intensité,
- 67 x touches de programmation,
- Possibilité d'ajout de 2 extensions de fader,
- Automatisation Agenda, TimeCode.

Réseau

- 3 x cartes réseau 1 Gbits Protocoles intégrés de conversion ArtNet, sACN, ETCnet, PathPort, Kinet et ShowNet Compatible CiTP, PosiStageNet, TelNet et Midi

Accessoires

- 1 x housse de protection textile,
- 2 x flexibles d'éclairage à LED col de cygne avec housse.
- 1 x grilles magnétique de notation des faders,
- 1 x câble d'alimentation électrique connecteur NF PC16A (P-N-T).

Connectiques

- 1 x powerCON TRUE1
- 6 x XLR5F DMX OUT & 1 XLR5M DMX IN,
- 3 x ports Ethernet etherCON RJ45,
- 2 x sorties vidéo DisplayPort 1.2,
- 3 x USB 2.0 (Type A) & 3 USB 3.0 (Type A),
- 1 x XLR3F LTC In (TimeCode),
- 1 x XLR3F Audio,
- 1 x DIN5 MIDI IN et 1 x DIN5 MIDI OUT,
- 2 x XLR4F pour flexibles d'éclairage à LED.

Modèle de référence : MA-Lighting GrandMA3 Light

3 REPRISE DES PUPITRES EXISTANTS

Les pupitres de commande d'éclairage existant devront être repris et valorisés.

- Quantité : 2
- Modèle : MA-Lighting GrandMA3 Light
- Année de mise en service : 2019
- Utilisation : Fixe en salle de spectacle avec maintenance annuelle

4 PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES ÉVENTUELLES

Les équipements proposés en prestations supplémentaires éventuelles viennent s'ajouter ou compléter du matériel décrit ci-dessus. Pour certains items, l'entreprise devra proposer une base de prix unitaire pour les équipements supplémentaires déjà mentionnés ci-dessus. L'entreprise devra dans sa proposition de prix prendre en compte un prix basé sur une commande de matériels fixe + ajouts selon ajustements.

4.1 PSE n°1 : EXTENSION DE GARANTIE

Sur une période de 6 ans à compter de la date de signature de contrat, dans le cas d'une utilisation « dite normale » lorsqu'un qu'un matériel et/ou un de ses éléments le composant s'avérerait être défectueux prématurément. Le prestataire s'engage à remplacer le matériel par un matériel identique sans en imputer le coût à l'acquéreur. Le prestataire s'engage à assumer les coûts de logistique, de pièce et de main d'œuvre.